

LA FNB SIGNE UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC RFF ET SNCF INFRA

L'accord conclu permettra une meilleure collaboration entre les parties signataires, garantissant à la filière bois un volume minimum de commandes annuelles de traverses et une plus grande utilisation de la ressource au sein des infrastructures ferroviaires.



De gauche à droite : Michel NEUGNOT, Premier vice-président du conseil régional de Bourgogne, VP de l'ARF ; Jean-Yves CAULLET, Député de l'Yonne et Président de l'ONF ; Pierre IZARD, Directeur général SCNF Infra ; Laurent DENORMANDIE, Président de la FNB ; Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ; Alain VIDALES, Député des Landes, Président du Club Bois & Forêt ; Daniel BURSEAUX, Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer, Ministère des transports DGITM. (Crédit photo : François SEJOURNE).

Privilégier et élargir l'utilisation du bois pour ses vertus écologiques et son caractère renouvelable dans la modernisation des infrastructures ferroviaires. Voici la teneur du protocole d'accord qui a été signé hier, à l'Assemblée Nationale, entre la Fédération Nationale du Bois (FNB) - avec le soutien actif de l'interprofession France Bois Forêt (FBF) -, Réseau Ferré de France (RFF) et SCNF Infra. **Un protocole qui a notamment été cosigné par les ministres Stéphane LE FOLL et Arnaud MONTEBOURG ou encore par le Secrétaire d'Etat Frédéric CUVILLIER.** La signature de ce partenariat s'inscrit donc pleinement dans la politique de

transition énergétique voulue par le Président de la République et son gouvernement favorisant notamment l'utilisation du matériau bois par les opérateurs ferroviaires. Ainsi, l'accord conclu permettra une meilleure communication et collaboration entre la FNB, RFF et SCNF Infra, mettant par la même un coup d'arrêt à la baisse consécutive des achats de traverses bois (utilisées pour soutenir les rails des lignes ferroviaires) enregistrée depuis plusieurs décennies : 900.000 m³ de sciage en 1953 contre un peu plus de 130.000 m³ en 2013. **Celui-ci garantit à la filière bois un volume minimum de commandes annuelles compris entre 250.000 et 300.000 traverses, voire au delà, sur les prochaines années. L'objectif est même**

d'atteindre un volume de commandes de 340.000 traverses bois, selon les besoins du réseau, de l'évolution du prix des traverses, du calendrier d'entretien et de renouvellement des infrastructures. Enfin, **l'utilisation du bois, dans toute sa diversité, sera davantage privilégiée** comme, à titre d'exemples, la rénovation des gares, leur mode de chauffage ou encore leur parement.

A propos de la FNB

La FNB est l'une des principales organisations professionnelles françaises des entreprises de la filière forêt-bois. Au-delà d'un maillage territorial, la FNB fédère 80 organisations nationales, régionales ou métiers dédiés au bois français et à son utilisation. Elle représente ainsi 1750 entreprises pour 5 milliards d'euros de chiffres d'affaires. La raison d'être de la FNB réside dans son rôle de représentant institutionnel auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales, et y compris à l'échelon européen. Plus d'informations : www.fnbois.com

Contact presse

Julien Eloy, Agence WEPA

T. 01 55 60 18 44 - M. 06 63 01 13 76

M. julien.elay@agencewepa.com